

0171455P
ACADEMIE DE POITIERS
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT
40 AVENUE MARCEL DASSAULT
17300 ROCHEFORT
Tel : 0546881300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarif des dégradations

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/04/2026
Réuni le : 21/04/2026
Sous la présidence de : Frederic Jajkiewicz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs pour les dégradations

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA valide le principe de la facturation des dégradations comme ci-après :
•Si aucune réparation n'est possible, le mobilier/matériel/autre est facturé au prix d'achat du mobilier/matériel/autre de remplacement
•Si la réparation est possible, la dégradation est facturée sur la base du matériel / de la matière nécessaire à la réparation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0